

Procès-Verbal du Conseil Municipal **du 18 Juin 2021**

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit Juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIHUS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LEVASSEUR, Maire.

Etaient présents : Mrs. LEVASSEUR Thierry, RIMBERT Alain, CACLARD Guy, DOURNEL Laurent, PECQUET Mathieu, BERANGER Bruno.

Mmes MOITTIE Odile, DAMAY Delphine, THELLIER Clémence, TARAB Nathalie.

Était absent excusé : Mr. LERAILLE Xavier.

Secrétaire de séance : Mr. BERANGER Bruno.

Monsieur le Maire demande l'accord au Conseil Municipal de rajouter deux délibérations supplémentaires : La première concerne la validation du contrat de mission ERP concernant la réhabilitation du bâtiment de Corps de Garde ; la seconde concerne la validation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Le Conseil Municipal approuve le rajout de ces délibérations supplémentaires.

Adoption du compte rendu de la séance du 30 Avril 2021

Le procès-verbal de la séance du 30 Avril 2021 n'appelant plus d'autre observation est adopté à l'unanimité.

Délibération concernant la validation du contrat de mission ERP concernant la réhabilitation du bâtiment de Corps de Garde

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'une proposition de mission concernant l'établissement d'un dossier ERP et DP sur un bâtiment communal, sis Rue Godard par la SARL STEPHANE DAVID, d'un montant de 2 868,88€ HT soit 3 442,66€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de cette entreprise et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de mission et tout document s'y afférant.

Délibération concernant la validation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale

Madame la 2ème Adjointe présente au Conseil Municipal un règlement intérieur concernant la bibliothèque municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le présent règlement qui sera annexé à la présente délibération.

Délibération pour la distribution des tickets piscines pour les enfants de 4 à 16 ans et pour les adolescents de 16 à 20 ans habitants la commune

Le Conseil Municipal en partenariat avec la communauté de Communes de la Picardie Verte décide de donner aux enfants domiciliés dans la commune et âgés de 4 ans à 16 ans et pour les adolescents de 16 à 20 ans, cinq tickets par enfants pour la période estivale du 1^{er} juillet au 31 août 2021.

Ces tickets seront à retirer au secrétariat de mairie.

La CCPV facture les tickets qui auront été utilisés, les tickets pour les enfants de 4 à 16 ans seront facturés 1,00€/ticket et pour les adolescents de 16 à 20 ans, 2,00€/ticket

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction de cette opération dans les termes précités.

Délibération concernant la création d'un parc éolien dénommé « MOULIN MALINOT »

Vu le report de l'enquête publique,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle date d'enquête publique nous parviendra prochainement en Mairie afin d'en délibérer en septembre 2021.

Délibération récompenses aux jeunes diplômés

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'une récompense (chèque cadeau ou carte cadeau) soit attribuer aux nouveaux diplômés de la commune, dans les conditions suivantes :

-Brevet des collèges : -mention assez bien (minimum 480 points) : 20€ ;
-mention bien (minimum 560 points) : 40€ ;
-mention très bien (minimum 640 points) : 60€.

-CAP : 50€

-Bac général ou pro : -sans mention : 30€ ;
-mention assez bien (note entre 12 et 14 sur 20) : 50€ ;
-mention bien (note entre 14 et 16 sur 20) : 75€ ;
-mention très bien (note entre 16 et 20 sur 20) : 100€.

Les récompenses seront attribuées uniquement lors des vœux de Monsieur le Maire l'année suivant l'obtention du diplôme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le principe du versement d'une récompense dans les conditions énoncées ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

La séance est levée à 21 heures 50 minutes.

<i>Numéro</i>	<i>Objet de la Délibération</i>
<i>19</i>	<i>Délibération concernant la validation du contrat de mission ERP concernant la réhabilitation du bâtiment de Corps de Garde</i>
<i>20</i>	<i>Délibération concernant la validation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale</i>
<i>21</i>	<i>Délibération pour la distribution des tickets piscines pour les enfants de 4 à 16 ans et pour les adolescents de 16 à 20 ans habitants la commune</i>
<i>22</i>	<i>Délibération concernant la création d'un parc éolien dénommé « MOULIN MALINOT »</i>
<i>23</i>	<i>Délibération récompenses aux jeunes diplômés</i>